



MUNICIPALITÉ DE

St. Charles. Garnier

LE CHARLOIS



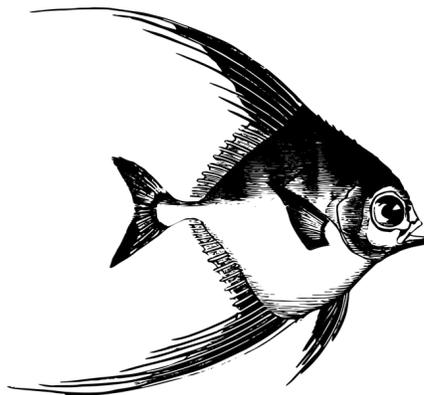
Vol.10, Numéro 3

18 Mars 2019

**Dans ce numéro:**

Message d'Amour	<b>1</b>
Concernant des dépôts de neige	<b>2</b>
Annonces Diverses	<b>3</b>
Page des Rappels	<b>3-4</b>
Pensées de l'éditeur	<b>4</b>
Mot vert du mois — Mars 2019	<b>5</b>
Mot vert du mois — Avril 2019	<b>6</b>
Info-Prévention	<b>7</b>
Calendrier : Avril 2019	<b>8</b>

# Bon Poisson d'Avril tout le monde



**Mots/Maux  
de l'Éditeur:**

**Si Jeunesse  
Savait...**

**Si Vieillesse  
Pouvait...**

**...Tout Roulerait :-)**



## Concernant des dépôts de neige -aux abords des chemins municipaux -dans les cours publiques

Le 11 août 1982, le conseil municipal a adopté un règlement interdisant le dépôt de neige dans les chemins entretenus à la circulation des véhicules ainsi que dans toutes les cours publiques de la paroisse.

Toute contravention au règlement, le contribuable est passible d'une amende et ce sans aucun préavis.

Ces dépôts de neige ont déjà provoqués des dommages considérables à nos véhicules.

Merci de votre collaboration.

Le Conseil municipal

\***Cours publiques** : école, église, centre communautaire, salle municipale  
garage...

\* **Egouts** : Poste de pompage et bassins

**La municipalité possède 60 pieds de large de part et d'autre du chemin.**  
**Attention à votre boîte aux lettres, elle ne doit pas être dans l'emprise.**

## **Annonces Diverses**

### **Aucune Annonce**

## **Page des Rappels**

### **Café de la parole : Racontez-moi Saint-Charles-Garnier !**

Vous avez envie de parler de votre ville, de son histoire, de son avenir, de ses paysages, de ses habitants ? Nous avons besoin de votre mémoire, de vos connaissances et surtout de votre amour pour votre coin de pays afin de trouver les sources d'inspiration pour écrire et créer un spectacle sur la MRC de La Mitis. Dans ce spectacle, nous tenons à ce que toutes les villes et tous les villages de la MRC soient mis en valeur et représentés c'est pourquoi nous avons besoin de vous citoyennes de Saint-Charles-Garnier. Nous organisons donc un « café de la parole »\* **le mardi 19 mars à 19 h au centre communautaire** (38 rue principale) pour recueillir vos témoignages. Afin de nous permettre de bien organiser le déroulement de la soirée, il est primordial de confirmer votre présence à cette adresse courriel [steffpelletier@hotmail.fr](mailto:steffpelletier@hotmail.fr) ou à ce numéro : 418-730-5926 (laissez votre nom, numéro de téléphone et le nom de votre municipalité sur la boîte vocale).

Ce spectacle sera créé dans le cadre de l'entente de développement culturel de la MRC de La Mitis et il sera présenté au courant de l'année 2020.

Au plaisir de vous rencontrer !

Stéphanie Pelletier, écrivaine et artiste de la création parlée

Denis LeBlond, metteur en scène

\*\*\*\*\*

\*À propos des cafés de la parole : il s'agit de rencontres de groupes organisées afin d'échanger des impressions ou des souvenirs concernant votre municipalité. Ces discussions très conviviales et informelles sont dirigées par les animateurs Stéphanie Pelletier et Denis LeBlond. Voici quelques-uns des sujets qui seront abordés : histoire de la municipalité, souvenirs d'enfance, jeux et traditions selon les saisons, sentiment d'appartenance, anecdotes et légendes locales, etc.

## **Page des Rappels (suite)**

### Concours pour les Jeunes de Saint-Charles

Organisé par la Société d'Horticulture de Saint-Charles-Garnier

Objectif du concours : **Faire un dessin simple en fleurs pour qu'il puisse être recréer pour l'été 2019 dans le monticule à l'entrée du village**

2 gagnants ont été retenus, soit **Merrick van Ewijk** et **Odély Joubert**  
Et un amalgame des 2 dessins sera reproduit dans le monticule de St-Charles  
durant l'été 2019.

Merci à tout les participants

### **Horaire de la Bibliothèque**

*Mars & Avril 2019.*

*Ouvert un mercredi aux deux semaines, de 19h à 19h30*

*Les prochaines dates : 27 Mars, 10 & 24 Avril*

### **Pensées de l'éditeur:**

Le Présent est un calambour de Dieu, car le Présent est autant un Présent, un Cadeau... du moment( moment présent :-)). Le Vivre Pleinement est une Joie en Soit ...en Soie ...en Soi (en son Propre Intérieur)



**Le Mot vert du mois - Mars 2019**  
**« La bouteille de vin : En attente d'une consigne claire! »**

Bonjour à toutes et tous,

Quelques municipalités de la région ont récemment adopté une résolution pour une modernisation du régime de la consigne du Québec, principalement pour les bouteilles de vin en verre. Qu'en est-il brièvement?

Établi en 1984 afin de favoriser la récupération et le recyclage, le « Consignée Québec » touche aujourd'hui 460 millions de contenants et représente 25 millions \$. En 2015, le **taux de récupération** des contenants en verre consignés atteignait 71 %, alors que celui des 220 millions de bouteilles de vin et spiritueux dans le bac bleu est de 87 %.

Le problème : En 2015, seulement 14 % du verre récupéré via le bac bleu (bouteille, pot, etc.) a été **recyclé**, le restant étant expédié à des lieux d'enfouissement aux fins de recouvrement ou autres usages. En 2012, ce taux de recyclage était d'un maximum de 45 %. La principale raison est le fort taux de contamination du verre par d'autres matières (petit papier, bouchon de plastique, etc.) après le tri qui rebute les recycleurs.

Une solution qui a fait ses preuves : Un tri à la source par une consigne sur les bouteilles de vin pour limiter la contamination, comme pour les bouteilles de bière et boisson gazeuse. Les bouteilles de vin récupérées seraient alors recyclées à 100%. En 2017, une étude établissait la consigne de 20 à 25 cents sur les bouteilles de vin de 750 ml pour être viable. Présentement, la SAQ prélève 10 cents par bouteille vendue pour financer les frais de récupération et recyclage. Petit bémol : Les bouteilles de vins et spiritueux ne représentent que 60% du verre en centre de tri, alors que faire du verre à 25% issu des contenants alimentaires? Ces contenants ne sont d'ailleurs récupérés qu'à 61%.

Une solution technologique : Éco Entreprise Québec, l'organisme qui gère les tarifs imposés aux producteurs de contenants afin de financer la récupération et le recyclage, a lancé en 2016 le plan *Verre l'innovation* qui visait à installer dans 5 centres de tri du Québec des nouveaux équipements pour le tri du verre. Selon les premiers résultats, le taux moyen de pureté du verre serait de 97%, ce qui est suffisant pour être recyclé ou utilisé dans de nouvelles applications selon eux. Si c'est vrai et qu'on atteint un taux de recyclage intéressant, il faudrait donc équiper tous les centres de tri pour être efficient. À quel coût? Au moment d'écrire ces lignes, le rapport final était en attente.

En espérant que ça vous aide à comprendre un peu la situation. Pour plus d'information sur une saine gestion des matières résiduelles, visitez le [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca) ou téléphonez au 418 775-8445, poste 1138.

**Vincent Dufour**, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



Régie intermunicipale de traitement  
**DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**  
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Site web : [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca)

Courriel: [matresi@mitis.qc.ca](mailto:matresi@mitis.qc.ca)

Tél. : 418 775-8445, poste 1138

**Le Mot vert du mois - Avril 2019**  
**« Et la consigne sur les bouteilles d'eau elle? »**

Bonjour à toutes et tous,

Dans le Mot Vert précédent, il a été question de la problématique du recyclage du verre et des solutions par une consigne ou par de nouvelles technologies. Toutefois, il y a aussi un autre contenant à usage unique qui inonde nos poubelles et malheureusement notre environnement : Les 700 millions de bouteilles d'eau en plastique vendues au Québec chaque année!

Établi en 1984, le « Consignée Québec » n'a visé à l'origine que les contenants d'aluminium ou de verres et plastique de boisson gazeuse et de bière afin d'augmenter, avec succès, leur taux de récupération. Déjà en 2005, le gouvernement du Québec parlait d'une consigne sur les autres types de bouteilles de plastique à usage unique, similaire à ce qui se fait au Nouveau-Brunswick où la consigne sur les bouteilles d'eau en plastique existe depuis 1992 avec un taux de récupération de 76%. Le projet ne s'est pas concrétisé.

Comme pour les bouteilles de vin, la question se pose : En pensant que les bouteilles de plastique ne sont qu'une fraction du plastique dans notre bac bleu, n'est-il pas plus rentable de continuer à passer par le bac bleu? Selon l'industrie, cette solution serait 7 fois moins chère et plus rentable en gaz à effet de serre sur le transport que l'implantation d'une consigne.

De 2015 à 2017, le taux de récupération dans le bac bleu des bouteilles de plastique non-consignées (eau, jus, etc.) était de 70 %, un taux similaire aux bouteilles de plastique consignées. D'une façon ou d'une autre, encore trop de bouteilles se retrouvent à l'enfouissement où ça prendra plus de 400 ans à se décomposer.

Une troisième voie, plus à notre portée, s'impose : **Réduire à la source**. Cessons d'acheter des bouteilles d'eau à usage unique. Utilisons des bouteilles réutilisables afin de boire l'eau de qualité de nos robinets que nous payons déjà avec nos taxes. Rendons-la accessible dans nos parcs comme nos centres sportifs et communautaires tout en bannissant la vente de bouteilles de plastique à usage unique de ces lieux. Un sondage Léger paru en début d'année montrait que 3 québécois sur 5 sont prêts à bannir totalement la bouteille d'eau en plastique. Pourquoi payer pour polluer quand une solution simple, économique et efficace existe déjà?

Pour plus d'information sur une saine gestion des matières résiduelles, visitez le [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca) ou téléphonez au 418 775-8445, poste 1138.

**Vincent Dufour**, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



Régie intermunicipale de traitement  
**DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**  
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Site web : [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca)

Courriel: [matresi@mitis.qc.ca](mailto:matresi@mitis.qc.ca)

Tél. : 418 775-8445, poste 1138

# INFO-PRÉVENTION

Bulletin d'information en sécurité incendie



Mars 2019

## Changez vos piles !!

Le Service de sécurité incendie de la MRC de La Mitis tient à vous rappeler qu'il est important de profiter du changement d'heure, pour remplacer la pile de votre avertisseur de fumée. L'avertisseur de fumée est le moyen le plus efficace pour sauver votre vie et celles de vos proches en cas d'incendie. Il est donc primordial de vérifier régulièrement son fonctionnement et de remplacer périodiquement sa pile. Vérifiez également la date de péremption de l'appareil. Un avertisseur de fumée a une durée de vie de 10 ans.

## Comment choisir un avertisseur de fumée

L'avertisseur de fumée à ionisation est le plus courant. Il s'installe près des chambres à coucher.

L'avertisseur de fumée à cellule photoélectrique s'installe près de la cuisine, de la salle de bain et des appareils de chauffage, car il déclenche moins d'alarmes inutiles causées par les vapeurs d'humidité ou de cuisson.

L'avertisseur muni d'une pile longue durée au lithium constitue un choix avantageux. La pile, située dans un compartiment scellé, a une durée de vie de dix ans.

Si un occupant est sourd ou malentendant, il est recommandé d'installer des avertisseurs de fumée qui combinent une lumière stroboscopique et du son.

Dans les constructions neuves, l'avertisseur de fumée doit être relié au système électrique. Il devrait idéalement contenir une pile d'appoint en cas de panne de courant.

Le logo « ULC » du Laboratoire des assureurs du Canada doit apparaître sur l'avertisseur de fumée, indiquant qu'il répond aux normes canadiennes.

## N'oubliez pas...

Faites un [plan d'évacuation](#) de votre maison et faites-en l'exercice au moins une fois par an.

### En cas d'incendie :

Sortez rapidement. Marchez à quatre pattes s'il y a de la fumée.

Rendez-vous au point de rassemblement.

Ne retournez jamais dans un bâtiment s'il y a de la fumée ou s'il est en flammes.

Composez le **9-1-1** une fois dehors.

Texte : ministère de la Sécurité Publique du Québec

## Vous avez des questions? Contactez :

Renaud Gagnon ou Korin Gagné  
Service de sécurité incendie et civile  
418 775-8445





# Avril 2019



DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	1 Poisson d'Avril 	2	3 	4 Ag. dév. (a.m.)	5 SÉANCE DU CONSEIL <b>Nouvelle Lune 5am</b>	6
7	8 Inspecteur (a.m.)	9	10 	11 Ag. dév. (a.m.)	12 TOMBÉE DU JOURNAL	13 
14	15 Inspecteur (a.m.)	16	17 	18 Ag. dév. (a.m.)	19 <b>Pleine Lune 7am</b>	20 
21 Pâques 	22 Inspecteur (a.m.)	23	24 	25 Ag. dév. (a.m.)	26	27
28	29 Inspecteur (a.m.)	30				

## LÉGENDE

Municipalité : 775-4205 Fax.: 775-3499  
MRC: Benoît Lorrain Cayer ,  
agent de développement (Jeudi a.m.)  
MRC: Michel Lagacé ,  
inspecteur sur rendez-vous (Lundi a.m.)  
Service d'urgence: 911  
Info-Santé CLSC: 811  
CLSC: 798-8818  
Caisse Populaire: 723-6798  
C. Pop.: Michèle Bernier poste #7322316  
Postes Canada: 798-4155  
La Fabrique  
Adrien Édouard, prêtre : 798-4901 (Bureau)  
Martine Charette, secrétaire: 798-4549 (Bureau)  
798-4166 (résidence)  
SÛRETÉ DU QUÉBEC (418) 310-4141  
Ministère des transports (418) 775-8801



POUBELLE



RECYCLAGE



BIBLIO



AFEAS



MESSE



COMPOSTE

Responsable du Charlois:  
Igor Pierre-Antoine  
TEL.: (418) 509-2067  
COURRIEL:  
journal@municipalite.saint-  
-charles-garnier.qc.ca

RETROUVEZ-NOUS SUR  
INTERNET:  
www.municipalite.saint-  
charles-garnier.qc.ca